**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 57 (1969)

Heft: 95

Artikel: Les filles sont défavorisées dès l'école : comment réagir : (voir notre

article de février)

Autor: Thévoz, Jacqueline

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-272266

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### NOUS ET A L'ETRANGER CHEZ

## Les filles sont défavorisées dès l'école France Un dangereux accord réagir Comment

(Voir notre article de février)

Nous publions ci-dessous la suite de l'interview qu'a accordée à notre journal MIle Rolande Gaillard, directrice du collège de Villamont, à Lausanne, et présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses (voir F.S. de février). Après avoir constaté avec elle la re-grettable discrimination dont sont victimes les filles à l'échelon de l'école primaire déjà, nous demandons à notre interlocutrice :

- Que préconisez-vous contre cet état de choses? Comment pensez-vous qu'on pour-rait agir pour que cela change?
- Il faut agir sur le plan des attitudes et aussi sur le plan pratique. Un travail a été fait en allemand par l'Institut de pédagogie curative de Lucerne, qui a publié un important dossier traitant de tous ces problèmes. Je vous signale aussi notre brochure « Professions féminines » ¹ qui montre que la femme de chez nous a près de 300 débouchés professionnels avec de belles perspectives d'avenir. Le travail de l'Alliance de sociétés féminines suisses est le seul moyen que nous ayons un fédéral pour pous faire entendre. Les auto. au fédéral pour nous faire entendre. Les autorités comptent avec nous. Les femmes doi-vent être conscientes des problèmes que pose leur situation. C'est non seulement leur inté-rêt, mais l'intérêt de toutes les générations fu-
- Le milieu dans lequel est élevé un en-fant n'a-t-il pas une grande importance ?
- Oui et notre point de vue est le suivant si l'on veut assurer la relève de l'an 2000, il faut que l'on se décide enfin à tenir compte de deux conditions que la science connaît depuis longtemps: l'hérédité et le milieu. Un enfant sera mieux « conditionné » pour l'étu-de s'il a hérité de ses deux parents (et non d'un seul) une certaine ambition intellectuelle et si les intérêts du milieu familial sont d'un et si les interets du mineu familiai sont d'un niveau et d'une qualité favorables à l'étude. Et je juge utile de citer ici quelques extraits de l'étude de M. le professeur Roger Girod : « Promotion sociale des jeunes gens d'origine ouvrière (Etudes pédagogiques 1964)»: « Des analyses relatives à divers indices de confort, grandeur et équipement du logement, appa-reils ménagers, auto, télévision, téléphone) tendent à faire apparaître que les familles ouvrières dont les enfants font des études secondaires supérieures ou universitaires, dif-fèrent davantage du reste des milieux ou-vriers par le mode de consommation — c'està-dire le style de vie — que par le montant des ressources ». Et dans la conclusion : « ... les bourses et autres formes d'aide finan-«..., les bourses et autres formes da maie finan-cière doivent être complétées par des formu-les destinées à stimuler chez les enfants en cause le sens de l'activité intellectuelle, et à les aider à faire leurs devoirs et à combler leur retard éventuel.
- Et c'est, me semble-t-il, une responsabi-lité qui incombe souvent à la mère.
- Oui. On peut partager en deux groupes principaux les conditions dans lesquelles se passe la première enfance des jeunes Suisses, période pendant laquelle se forme le caractère et les goûts:
- a) les familles que l'on aime à appeler nor-males : les parents vivent ensemble, la mère assure la plus longue présence auprès de ses enfants et exerce donc sur eux une influence que l'on peut qualifier de constante ;

b) les familles dans lesquelles le père ne s'occupe de ses enfants que d'une façon loin-taine : parents divorcés naturellement, mais aussi familles affectivement unies dont le père a trop d'autres soucis : voyageurs de commerce ne passant à la maison que le weekend, médecins, hommes d'affaires qui, entre leur vie professionnelle et leur vie sociale, jettent de temps en temps un coup d'œil sur leurs enfants. On peut dire, sans exagération, que ce groupe b contient une grande partie de la population. C'est dire que les enfants de ces familles dépendent pratiquement de leur mère pour toute leur formation intellectuelle et morale pré-scolaire. C'est donc à elle, pour reprendre la formule de M. le professeur Gi-

OPTIQUE MODERNE GENÈVE

rod, qu'incombera la tâche de stimuler leur sens de l'activité intellectuelle.

La conséquence évidente de cette constatation est que, si l'on veut augmenter le capital intellectuel de notre pays, il faut que les filles aient les mêmes chances scolaires que les garçons ou, en d'autres termes: si les garçons ou, en d'autres termes: si les garçons, le capital intellectuel de notre pays a lui-même deux chances de plus:

- 1. un plus grand nombre d'étudiantes, donc amélioration directe de notre relève scientifique pour cette génération déjà ;
- 2. des mères de famille dont les fils et les filles bénéficieront d'un développement intel-lectuel supérieur, donc relève scientifique améliorée pour la génération suivante.

Nous ferons donc en sorte que les autorités scolaires cantonales examinent d'urgence et sérieusement leurs plans d'études, dans un esprit de justice, conformément à l'article 26 de la Déclaration des droits de l'homme et au virigine. de la Declaration des droits de l'nomme et au principe 7 de la Déclaration des droits de l'enfant, et en raison de la politique culturelle et scientifique d'un pays dont l'économie a besoin de toutes les ressources intellectuelles de ses habitants. » Jacqueline Thévoz Jacqueline Thévoz

<sup>1</sup> Commandes auprès de l'ASF, 45, Merkurstrasse, 8032 Zurich. 1 fr. 50 plus port (à partir de 25 exemplaires : 1 fr. 30).

Deux petites anecdotes significatives pour montrer à quel point l'éducation d'une mère est importante et l'état d'esprit qui subsiste encore aujourd'hui dans une large couche de la population suisse.

Mme L. est une excellente personne qui s'est occupée d'une nombreuse famille. Son mari occupe un poste d'une certaine responsabilité dans une administration. Mais, n'ayant pas elle-même fait d'études, elle n'a pas le respect du travail intellectuel. A tout instant, elle fait irruption dans la chambre de sa fille cadette qui essaye de préparer son baccalauréat:

« La voisine m'a invitée, je vais boire une tasse de thé avec elle. Tu viens avec moi ? »,
« Vous avons du monde ce soir, tu descendras », « Tu as vu le chat sur le poirier ? »,
Préfères-tu des röstis ou des spaghetti pour demain ? ».
Cette jeune fille préférerait pouvoir travail-

Cette jeune fille préférerait pouvoir travail-ler en paix et réussir ses examens.

M. J. est père d'une fille de 19 ans, Jeanne. Il est licencié ès sciences politiques et so-ciales. A la sortie des primaires supérieures, Jeanne a raté son examen d'entrée à l'Ecole normale. Elle a travaillé pendant na dans un bureau où elle gagnait 700 francs par mois. L'année suivante, elle réussit. Son père soupire : « C'est 20 000 francs de perdus et qu'on ne retrouvera jamais. La petite se mariera bientôt et c'est cult...»

Professions féminines. — Dans sa dernière édition, cette brochure destinée à aider les jeunes filles dans le choix d'un métier s'est heureusement adaptée aux nouvelles conditions de la vie économique. On ne nous en voudra pas si nous faisons les deux remar-

tions de la vie économique. On ne nous en voudra pas si nous faisons les deux remarques que voici:

1. Les professions, qu'elles soient académiques, sociales, artisanales, techniques, tendent de plus en plus à devenir aussi bien féminines que masculines (il y a maintenant, par exemple, des dessinatrices en béton, des typographes) et nous applaudissons à cette évolution qui ouvre un large éventail d'activités aux femmes. Il ny a plus guère qu'un nombre très restreint de métiers qui leur sont exclusivement réservé: métagère, maîtresse de couture, d'enseignement ménager, alde familiale... Quant aux métres exclusivement réservés aux hommes, ils sont encore moismombreux et ne comprennent plus que les activités réclamant une grande force physique (bûcheron par exemple), lesquelles se raréfient de plus en plus. Ces exceptions ne justifient pas qu'on continue à présenter aux jeunes des listes de professions différenciées; cela ne sert qu'à perpétuer dans l'esprit du public le sentiment qu'il y a des travaux de filles et des travaux de garçons (tirer d'aiguille à l'école pendant que les garçons font du calcul et de la grammaire). Cela ne correspond plus au mode de travail d'au-jourd'hui.

2. Nous aurions beaucoup aimé trouver, à suite de la dernière phrase de l'avanti-

correspond plus au mode de travail d'au-jourd'hui.

2. Nous aurions beaucoup aimé trouver, à la suite de la dernière phrase de l'avant-propos: « Souvenez-vous qu'il vaut toujours mieux réussir dans un métler que certains pourraient estimer modeste, que de resteu une employée médiocre dans une profession difficile » quelques mots soulignant combien il est nécessaire qu'augmente en Suisse le nombre des étudiantes et encourageant celles qui ont les facultés intellectuelles et finan-cières nécessaires à poursuivre leurs études. Nous avons grand besoin d'une élite intellec-tuelle féminine pour nous représenter dans les échelons supérieurs du monde politique, économique, juridique, etc.

# sur l'emploi des femmes

La direction d'une entreprise de Marseille, les Moteurs Baudouin (moteurs marins), a conclus avec les syndicats C.G.T., F.O. et C.G.C. un accord sur l'emploi du personnel féminin applicable à compter du 1er octobre dernier.

Il constitue un précédent malgré sa portée limitée (il vise 38 personnes sur les 630 qu'em-ploie l'entreprise).

Temps libre. — Aux termes de cet accord, les salariées peuvent bénéficier d'une demi-journée par mois — ou quatre heures — de temps libre payée à 100 % aux mères d'un enfant de moins de 3 ans ; à 50 % aux mères d'un enfant de 3 à 16 ans et non payé aux

La durée du congé de maternité payé aux trois quarts du salaire est portée de quatre à six semaines (en plus des dix semaines léga-lement payées à 100 %). Au terme du congé de maternité, les em-

ployées peuvent, soit prendre un congé non payé d'un an avec remploi de plein droit, soit travailler à mi-temps pendant un an, soit com-biner les deux formules, mais sans alternance,

et pour une durée n'excédant pas un an. En cas de maladie d'un enfant, la mère peut rester au foyer en recevant la totalité de son salaire: cinq jours par an pour un enfant; sept jours pour deux; huit jours pour trois enfants ou plus. En cas de maladie grave, elle peut prendre un congé sans solde ou travail-

peut prendre un congé sans solde ou travail-ler à mi-temps pendant six mois au maximum. Réembauche. — Une femme ayant quitté son poste pour raisons familiales bénéficie d'une priorité de réembauche avec son an-cienneté, ou, en attendant, de postes de tra-vail temporaire ou de remplacement d'une durée minimum de quinze jours. Aide familiale. — Dans certains cas excep-tionnels, des femmes de service de la société pourront être mises à la disposition des em-playées particulièrement surmerées chez elles

ployées particulièrement surmenées chez elles pour un maximum de 40 heures par an. Toutes ces dispositions ne peuvent qu'être

appréciées dans le présent par les travailleuses non informées et n'en apercevant pas la démagogie.

Au vrai, si de tels accords se généralisaient, la main-d'œuvre féminine diminuerait et ce qui en resterait serait largement exploité : sa-laires encore plus bas, avancement probléma-tique, chômage. Comment un employeur ac-cepterait-il d'engager de la main-d'œuvre fécepterait-il d'engager de la main-d'œuvre fé-minine à égalité avec la main-d'œuvre mas-culine, quand l'emploi des femmes serait pour lui d'une telle gêne et lui occasionnerait de telles dépenses supplémentaires. Tandis que tant de chômeurs attendent à sa porte. Les travailleuses devraient comprendre que c'est à l'Etat qu'incombe la tâche de les aider, non à l'ompleuse en régime centilité.

à l'employeur en régime capitaliste. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame notamment dans ses articles:

16/3 : La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de l'Etat, et

25/2: La maternité et l'enfance ont droit à une assistance spéciale. Tous les enfants jouissent de la même protection sociale.

Le Droit des femmes.

## ALLEMAGNE

#### **Femme ministre**

Députée depuis 1949, Mme Aenne Brauk-siepe a été nommée à la fin de l'année der-nière ministre fédérale de la famille et de la

jeunesse.

Mme Brauksiepe est également vice- présidente du groupe des parlementaires, présidente de l'Union des femmes chrétiennes-démocrates, membre du Conseil de l'Union des femmes catholiques allemandes, vice-présidente de l'Union des familles catholiques, présidente du Land de l'Union européenne des femmes. Une vie qui doit être bien remplie...

## Aider les enfants déficients

(Suite de la page 1)

(Sutte ue la page 1)

cours, non seulement en l'encourageant directement. L'infirmière, par sa façon même de lui présenter le bébé, de le tenir, de lui parler, fera sentir qu'il ne doit pas être considéré comme un être inférieur à un enfant possédant toutes ses facultés mentales, mais qu'il aura simplement besoin de davantage de ménagements, d'amour, pour parvenir à s'épanouir dans la mesure de ses moyens et à menere maloré tout une vie heureuse, harmonieures. nouir dans la mesure de ses moyens et à mener malgré tout une vie heureuse, harmonieuse. Ainsi, les premières journées, au lieu d'être dominées par le trouble et l'abattement, deviendront la base d'un bon départ. Déjà la jeune femme commencera à sentir que le fait d'avoir à élever un enfant handicapé mentalement sera un enrichissement plutôt qu'une charge. Que ce petit être sollicitant toute sa vigilance la paiera de mille joies beaucoup plus intenses aue celles aui lui sont offertes presaue vratui-

la paiera de mille joies beaucoup plus intenses que celles qui lui sont offertes presque gratuitement. Qu'entre la mêre et l'enfant s'établira un échange infiniment utile pour tous deux. Une fois le court rôle de l'infirmière terminé, commence celui de l'assistante sociale. Tout en soutenant les parents moralement, elle organisera l'aide socio-médico-pédagogique qu'exige l'éducation de tout handicapé. Le produit de la vente de cartes Pro Infirmis, qui a lieu ces temps-ci, reviendra entièrement à des bandicapés physiques et mentaux. Même la préparation des envois, d'ailleurs, qui se fait en grande partie dans des ateliers protégés, constitue un secours aux invalides à qui elle procure du travail.

Vente annuelle de cartes Pro Infirmis, compte de chèques postaux 10-258.

## Une infirmière suisse présidente d'une organisation européenne

Lors de sa dernière réunion statutaire, le Groupement du Nursing de l'Ouest européen (GNOE) a élu à sa présidence, pour les deux prochaines années, Mlle Nicole F. Exchaquet, de Lausanne, l'actuelle présidente de l'Asso-ciation suisse des infirmières et infirmiers di-plômés (ASID) en soins généraux, association professionnelle comprenant à ce jour plus de 7000 membres. Le GNOE groupe les associations de 12

pays européens, toutes membres du Conseil international des infirmières (CII) et dési-reuses de discuter en commun les questions qui leur sont soumises par le Conseil. Il est qui leur sont soumises par le Conseil. Il est une des organisations qui à été consultée sur le plan technique par le Conseil de l'Europe comme par le Marché commun en vue de l'établissement d'un accord sur la formation et l'instruction du personnel soignant « visant à favoriser la liberté de passage des infirmiè-res d'un pays à l'autre ». Le CNOE s'efforce res un pays a l'autre ». Le GNOE s'efforce de placer sous un commun dénominateur les exigences et les modes de formation des infirmières des pays qu'il représente afin de favoriser cet échange entre pays tout en garantissant un niveau élevé de la qualité des soins aux malades.

### Arosa: oui pour les affaires communales

Les électeurs d'Arosa ont décidé par 156 voix contre 129 d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes pour les affaires communales.

## **INSTITUT D'ÉTUDES SOCIALES**

Genève

Professions enseignées par écoles spécialisées

ASSISTANT(E) SOCIAL(E) BIBLIOTHÉCAIRE ANIMATEUR - ANIMATRICE LABORANTINE MÉDICALE ASSISTANTE DE MÉDECIN

Possibilité d'allocations d'études

Programmes et renseignements : 28, rue Prévost-Martin, 1211 GENÈVE 4, téléphone (022) 25 02 53